



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Rappel taxation 2019

Un rappel pour débiter ce mois-ci. Les échéances pour le paiement des comptes de taxes 2019 étaient : le 1^{er} mars, le 1^{er} juillet et le 1^{er} novembre et le fait qu'il est de votre responsabilité de vous assurer de la réception de votre compte.

De même, vous devez faire en sorte que vos paiements parviennent au bureau municipal avant les dates d'échéances. Pour ceux qui auraient oublié le versement du 1^{er} juillet, il serait important de remédier à la situation le plus rapidement possible pour limiter les frais et les intérêts.

Permis de construction et certificats d'autorisation

Maintenant, comme chaque année, l'été est synonyme de travaux extérieurs. Plusieurs d'entre vous songeront sans doute à modifier certains éléments sur leur propriété. Alors, avant d'effectuer vos travaux ou modifications, **la première étape incontournable** est de vérifier avec la Municipalité s'il est requis de déposer une demande de permis ou de certificat d'autorisation. Ceci, pour éviter tous problèmes ou mauvaises surprises.

N'oubliez pas qu'au moins deux paliers administratifs différents sinon trois dans certains cas (*Municipalité, ministère de la Culture et des Communications et Commission de protection du territoire agricole*) doivent se prononcer sur votre projet.

Ces démarches comportent des délais variables ce qui fait de la préparation des documents requis à l'analyse de votre dossier l'étape la plus importante de votre projet. Malheureusement, c'est souvent celle qui est la plus négligée !

Alors, pour bien préparer votre demande des outils sont disponible en tout temps pour vous sur le site Internet de la MRC de l'Île d'Orléans par les liens suivants :

<http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/fiche-des-plans-complets-a-lechelle-unedemarche-simple-en-3-etapes.pdf> et

<http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/fiche-documents-asoumettre-a-la-municipalite.pdf>, pour ceux qui ne sont pas familiers avec Internet, nous avons ces documents en format papier à la Mairie de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans où le personnel fera toujours tout ce qui est possible pour favoriser la concrétisation de vos projets. Toutefois, sans une collaboration active de votre part, ce processus peut rapidement devenir très ardu.

Vidange des fosses septiques individuelles

Un autre domaine où la collaboration est la clef du succès est celui de la vidange des fosses septiques individuelles. Depuis quelques années, cette opération est sous la responsabilité de la Municipalité. En 2019, nous commençons un cycle destiné aux résidents permanents, ce sont les propriétés du secteur nord de la Municipalité seront visitées cette année. Les citoyens concernés seront informés quelques semaines à l'avance et les vidanges devraient être terminées à la fin octobre. Cette année, nous utiliserons le système Telmatik pour vous informer. **Il est donc important de vous assurer d'y être inscrit et de bien dégager l'accès à votre installation pour ainsi éviter les frais supplémentaires qui sont prévus au règlement.**

Pour ceux qui désirent une vidange hors calendrier ou spéciale, il faut prévoir deux jours ouvrables de délais et appeler au bureau municipal aux heures régulières pour qu'une visite soit planifiée. Cette visite sera par la suite facturée selon la réglementation en vigueur.

Bon voisinage

Poursuivons avec un rappel amical !

La Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tient à rappeler à ses citoyens et à ses visiteurs que plusieurs règlements sont en vigueur pour que chacun puisse jouir de sa propriété ou de son séjour dans le respect des gens qui l'entourent. Que ce soit le règlement sur les nuisances, sur le stationnement, sur les animaux ou tout autre règlement en vigueur, ces règlements existent avant tout pour gérer les excès!

Nous vous invitons donc à faire preuve de civisme et de tolérance et la saison estivale n'en sera que plus agréable pour tous !

Administration générale

Dans ce domaine, le conseil a autorisé le lancement d'un appel d'offres sur invitation dans les prochaines semaines pour permettre l'octroi du contrat de déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021. Finalement, une résolution décrétant les règles d'imposition de droits supplétifs aux droits sur les mutations immobilières a été adoptée par le conseil le tout pour respecter les règles légales applicables.

Là-dessus, nous vous souhaitons un très bel été et nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine séance du conseil municipal qui est prévue le 1^{er} août 2019 dès 20 h, à la salle du conseil du centre le Sillon qui, **notez-le bien, se tiendra un jeudi !**

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier